

ÉVOLUTION DES DECOUPAGES ADMINISTRATIFS AU TCHAD : ANALYSE HISTORIQUE ET CARTOGRAPHIQUE DES TRANSITIONS DE PREFECTURES VERS REGIONS PUIS PROVINCES

NDOUTORLENGAR Médard¹, DJIMADOUM MBAÏMIAN Justin² et NEINLEMBAYE Trépose³

1. Université de Ndjamen, ndourock@gmail.com,
2. Université de Sarh, Justindjimadoum2020@gmail.com
3. Université de Ndjamen, ntrpose@gmail.com

Résumé : Cette recherche examine l'évolution des découpages administratifs au Tchad, en mettant en évidence, la transition des préfectures vers les régions puis vers les provinces. À travers une approche historique et cartographique, l'étude retrace les principales étapes de cette réorganisation politico-territoriale et analyse les logiques qui l'ont sous-tendue. Hérité de la période coloniale, le système des préfectures s'est progressivement révélé inadapté aux besoins de gouvernance et de développement, conduisant à la création des régions, puis à l'instauration des provinces. Ces réformes visaient à renforcer la présence de l'État sur l'ensemble du territoire, rapprocher l'administration des citoyens et améliorer la répartition des ressources publiques. Toutefois, elles ont également mis en lumière, des difficultés persistantes, telles que le chevauchement des compétences, le manque de moyens financiers et humains, ainsi que les disparités régionales dans l'accès aux infrastructures, à l'éducation et aux services de santé. L'analyse cartographique permet de visualiser les transformations des frontières internes et d'illustrer l'impact de ces changements sur l'organisation territoriale. Les résultats montrent que le découpage administratif au Tchad n'est pas une simple opération technique, mais un instrument stratégique de gouvernance et de développement. L'étude souligne que l'évolution des structures territoriales constitue un enjeu majeur pour la cohésion nationale, la réduction des inégalités régionales et la consolidation de l'État, tout en ouvrant des perspectives pour de futures réformes adaptées aux réalités locales.

Mots-clés : Tchad, découpage administratif, réformes politico-territoriales, organisation territoriale, gouvernance territoriale.

Abstract : This research examines the evolution of administrative divisions in Chad, highlighting the transition from prefectures to regions and then to provinces. Through a historical and cartographic approach, the study traces the main stages of this politico-territorial reorganization and analyzes the underlying logics. Inherited from the colonial period, the prefectural system gradually proved inadequate to meet governance and development needs, leading to the creation of regions and eventually the establishment of provinces. These reforms aimed to strengthen the presence of the State throughout the territory, bring administration closer to citizens, and improve the distribution of public resources. However, they also revealed persistent difficulties, such as overlapping competencies, lack of financial and human resources, and regional disparities in access to infrastructure, education, and health services. The cartographic analysis makes it possible to visualize the transformations of internal boundaries and to illustrate the impact of these changes on territorial organization. The results show that administrative division in Chad is not a simple technical operation but a strategic instrument of governance and development.

In conclusion, the study emphasizes that the evolution of territorial structures constitutes a major issue for national cohesion, the reduction of regional inequalities, and the consolidation of the State, while opening perspectives for future reforms adapted to local realities.

Keywords : Chad, administrative division, political-territorial reforms, territorial, organization, territorial Governance.

Introduction

Division du territoire en entités hiérarchisées, le découpage d'un pays est un pilier fondamental de l'organisation politico-territoriale. À ce titre, il ne se limite pas seulement au remoulage des frontières mais, elle définit en même temps les différentes unités territoriales de gestion permettant à l'Etat d'exercer son autorité sur l'ensemble du pays. Chaque subdivision devient alors un espace de gouvernance où s'appliquent les lois, se déploient les services publics et s'organise la vie politique devenant un instrument de gouvernance et de représentation.

Il est également un enjeu socio-économique et stratégique car elle conditionne la répartition des ressources et des investissements des acteurs de développement. En effet, les limites territoriales peuvent influencer l'accès aux infrastructures, à l'éducation, à la santé et aux opportunités économiques. Un découpage équilibré favorise une meilleure inclusion et un développement harmonieux, tandis qu'un découpage inadapté peut accentuer les inégalités régionales et marginaliser certaines zones. Elles peuvent conditionner la structuration des rapports de pouvoir et la distribution des avantages socio-économiques comme pense J. F. Médard (1991).

En Tchad, l'évolution des structures administratives, allant des préfectures héritées de la période coloniale aux provinces en passant par les régions, reflète les transformations institutionnelles et les choix de gouvernance opérés dans le pays. Cette dynamique traduit non seulement la volonté des différents gouvernants qui se sont succédés d'adapter l'administration aux réalités locales, mais aussi de renforcer la cohésion nationale et l'efficacité de l'action publique.

Cette évolution des structures institutionnelles illustre bien, à chaque phase, les difficultés structurelles et politiques liées au découpage administratif. En effet, chaque réforme traduit une volonté de mieux adapter l'organisation territoriale aux réalités démographiques, économiques et sociales, mais révèle aussi les tensions et limites rencontrées. Le passage des préfectures aux régions a montré la nécessité de structures plus larges pour coordonner le développement et réduire les disparités locales. Cependant, la création des provinces a mis en évidence les problèmes de gouvernance, de chevauchement des compétences et parfois de manque de moyens financiers et humains. Ce mouvement constant de réorganisation témoigne des défis persistants : trouver un équilibre entre proximité de l'administration pour les citoyens, efficacité dans la gestion des ressources, et cohérence stratégique à l'échelle nationale. Autrement dit, ces changements successifs révèlent que le découpage politico-territorial est autant une réponse aux besoins de développement qu'un reflet des difficultés à concilier centralisation et décentralisation.

Ces travaux se veulent de retracer l'histoire institutionnelle du pays pour comprendre les logiques de gouvernance qui ont guidé ces réformes, tout en offrant une analyse

cartographique des transformations territoriales. Sur le plan politique, elle met en évidence les enjeux de centralisation et de décentralisation, ainsi que les difficultés de gestion et de répartition des compétences. Sur le plan socio-économique, elle révèle l'impact du découpage sur la distribution des ressources, l'accès aux infrastructures, à l'éducation et à la santé, ainsi que sur les disparités régionales. Enfin, cette réflexion ouvre des perspectives pratiques pour améliorer la planification du développement et renforcer la cohésion nationale, en montrant que les transitions territoriales ne sont pas neutres mais stratégiques pour l'avenir du pays.

1. Méthodologie de recherche

La réalisation de notre étude repose sur une méthodologie articulée autour de trois volets complémentaires : la démarche documentaire, les observations de terrain et les enquêtes.

1.1. La démarche documentaire

C'est la première étape de travail. Elle a consisté à collecter et analyser les textes officiels relatifs aux réformes administratives du Tchad, notamment les lois, décrets et ordonnances ayant institué les préfectures, puis les régions et enfin les provinces. Les archives nationales et coloniales, ainsi que les rapports gouvernementaux et parlementaires, sont mobilisés pour établir une chronologie précise des réformes. À cela s'ajoute une revue de la littérature scientifique comprenant des articles académiques, des thèses et des mémoires portant sur la gouvernance territoriale et la décentralisation. Enfin, l'étude des cartes anciennes et récentes permet de comparer les limites administratives et de mettre en évidence les évolutions spatiales.

1.2. Les observations de terrain

C'est la phase qui a suivi la recherche documentaire. Les données qui en sont issues viennent compléter l'analyse documentaire. Les observations de terrain consistent à visiter certaines anciennes préfectures et nouvelles provinces afin d'observer les réalités administratives locales. L'attention est portée sur les infrastructures administratives, les sièges provinciaux et les services déconcentrés. L'utilisation d'outils de géolocalisation (GPS) et de systèmes d'information géographique (SIG) ont permis de vérifier les limites territoriales et de mesurer les impacts visibles des réformes, notamment en termes d'accessibilité aux services publics et d'organisation des communes. Ces observations permettent de confronter les données théoriques aux réalités pratiques.

1.3. Les enquêtes des données

Les enquêtes ont constitué une étape essentielle de cette méthodologie. Elles ont permis de compléter l'analyse documentaire et les observations de terrain par le recueil direct des informations précises auprès des acteurs institutionnels et des populations locales sur leurs perceptions, leurs pratiques et les impacts des réformes administratives.

1.3.1. Préparation des enquêtes

La préparation des enquêtes de cette étude repose sur une organisation méthodique. Elle a débuté par la définition des objectifs de recherche, visant à comprendre les perceptions des acteurs institutionnels et des populations locales. Un échantillon représentatif est constitué, incluant administrateurs, agents des services déconcentrés et communautés locales. Le choix

des catégories enquêtées repose sur la nécessité de couvrir l'ensemble des acteurs impliqués dans l'évolution des découpages administratifs au Tchad. Les administrateurs (40 personnes) représentent les décideurs institutionnels à différents niveaux (province, département, sous-préfecture, commune) et permettent de comprendre la logique des réformes. Les agents des services déconcentrés (80 personnes) constituent la majorité de l'échantillon car ils assurent la mise en œuvre des politiques publiques dans divers secteurs (administratif, technique, sécurité, social, financier) et traduisent les impacts concrets des changements sur le terrain. Les communautés locales (30 personnes) ont été intégrées pour recueillir les perceptions et expériences des populations, essentielles à l'analyse des effets sociaux et économiques des réformes. Le mode de calcul repose sur une répartition proportionnelle, soit 40 administrateurs (27%), 80 agents des services déconcentrés (53%) et 30 membres des communautés locales (20%) ; ce qui garantit une représentativité équilibrée des différents niveaux institutionnels et sociaux. Le tableau 1 présente la répartition des personnes enquêtées selon les catégories.

Tableau 1: Répartition personnes enquêtées par catégorie

N°	Catégorie de personnes enquêtées	Types	Nombre
1	Administrateurs	Gouverneurs	10
		Préfets	10
		Sous-préfets	10
		Maires	10
	Sous-total		40
2	Agents des services déconcentrés	Services administratifs	15
		Services techniques sectoriels	20
		Services de sécurité	15
		Services sociaux et culturels	15
		Services financiers et économiques	15
	Sous-total		80
3	Communautés locales	Administratives	10
		Coutumières	10
		Socio-économiques	10
	Sous-total		30
	TOTAL		150

Source : D'après les données de terrain, novembre-décembre 2025.

1.3.2. Les outils et matériels

Les outils de collecte sont questionnaires semi-directifs, guides d'entretien et grilles de discussion pour les focus groups. Les matériels nécessaires mobilisés sont GPS, logiciels SIG, dictaphones et carnets de terrain (Tableau 2).

Tableau 2 : Matériels mobilisés pour la collecte des informations

Matériel / Outil	Utilité principale
GPS et logiciels SIG	Documentation précise des zones enquêtées et reproduction des cartes comparatives des découpages administratifs.
Dictaphones	Enregistrement fidèle des entretiens et témoignages pour garantir une restitution exacte des propos.
Carnets de terrain	Prise des notes directes lors des observations et discussions collectives.
Appareils photo	Documentation visuelle des infrastructures administratives, des cartes locales et réalités territoriales.
Questionnaires	Structuration de la collecte des données quantitatives auprès des enquêtés.
Guides d'entretien	Orientation des entretiens individuels et approfondissement des logiques institutionnelles.
Grilles de discussion	Facilitation des focus groups et recueil des perceptions collectives des communautés locales.

Source : D'après les données de terrain, novembre-décembre 2025.

1.3.3. Collecte des données

La collecte des données s'est déroulée selon une approche différenciée en fonction des catégories de personnes enquêtées afin de garantir la pertinence et la fiabilité des informations recueillies. Les **administrateurs** ont été interrogés principalement par des **entretiens semi-directifs**. Cette méthode a permis de recueillir leurs expériences et leurs analyses sur la mise en œuvre des réformes administratives, les contraintes rencontrées et les stratégies adoptées pour accompagner la transition des préfectures vers les régions puis les provinces. Les **agents des services déconcentrés**, répartis entre services administratifs, techniques sectoriels, sécurité, sociaux et culturels, ainsi que financiers et économiques, ont été sollicités à travers des **questionnaires structurés et des entretiens ciblés**. Leur rôle opérationnel dans l'application des politiques publiques justifie l'importance de leur contribution, car ils permettent de mesurer l'impact concret des réformes sur la gestion quotidienne des services et sur la coordination avec les autorités locales. Enfin, les **communautés locales** ont été consultées par le biais de **focus groups et discussions collectives**. Cette approche participative a permis de recueillir les perceptions des populations sur les changements administratifs, leurs effets sur l'accès aux services publics et sur la cohésion sociale. L'ensemble de ces méthodes de collecte, combinant questionnaires, entretiens individuels et collectifs ainsi qu'observations directes, assure une triangulation des données et renforce la validité scientifique des résultats de l'étude.

Planche 1: des séances d'entretiens de terrain



Source : N. S. Pascal, janvier 2026.

1.1.1. Analyse des données collectées

L'analyse des données repose sur une approche mixte, combinant des méthodes quantitatives et qualitatives. Trois catégories d'outils nous ont permis d'analyser les données de nos travaux à savoir l'**analyse qualitative**,

1.1.1.1. Analyse qualitative

Les outils d'analyse qualitative ont permis de traiter les données issues des entretiens avec les administrateurs, des discussions collectives avec les communautés locales et des observations de terrain. Le recours à des grilles thématiques et à des logiciels spécialisés de codage a facilité l'identification des récurrences, des perceptions et des logiques institutionnelles exprimées par les enquêtés. Ces outils ont servi à organiser les propos recueillis, à mettre en évidence les points de convergence et de divergence, et à dégager des tendances interprétatives sur la manière dont les réformes administratives sont perçues et vécues par les différents acteurs.

1.1.1.2. Analyse quantitative

Les outils d'analyse quantitative ont été utilisés pour exploiter les questionnaires administrés aux agents des services déconcentrés et aux communautés locales. Les données chiffrées ont été saisies et traitées à l'aide de tableurs (Excel) et de logiciels statistiques (SPSS), permettant de calculer fréquences, pourcentages et moyennes. Des tableaux croisés et des graphiques ont été produits afin de comparer les réponses entre catégories d'enquêtés et de mettre en évidence les tendances générales. Ces outils ont ainsi permis de donner une dimension statistique aux résultats, renforçant la validité et la représentativité de l'étude.

1.1.1.3. Analyse cartographique et spatiale

Les outils cartographiques et spatiaux ont joué un rôle central dans l'analyse des transitions territoriales. L'utilisation du GPS sur le terrain a permis de localiser précisément les zones enquêtées, tandis que les logiciels SIG ont servi à produire des cartes comparatives des anciens et nouveaux découpages administratifs. Ces cartes ont été confrontées aux documents officiels et aux archives historiques afin de vérifier la cohérence des données. L'approche cartographique a ainsi offert une représentation visuelle des évolutions territoriales, facilitant l'interprétation des résultats et mettant en évidence les dynamiques spatiales liées aux réformes.

2. Résultats

Les données des enquêtes révèlent que l'évolution administrative du Tchad traduit un cheminement progressif vers la décentralisation. Les préfectures, maintenues après l'indépendance, ont montré leurs limites par leur centralisme. La régionalisation des années 1990-2000 visait à améliorer la gouvernance et l'équilibre territorial, en dotant les régions de compétences spécifiques. Enfin, la transformation en provinces, encadrée par la Constitution et les lois de décentralisation, a renforcé l'organisation locale autour des gouverneurs et assemblées, avec des impacts notables sur la gestion des ressources et la participation citoyenne.

2.1. Les préfectures héritage colonial et post-indépendance

2.1.1. Origine et mise en place des préfectures

L'origine des préfectures au Tchad remonte à la conquête coloniale française au tournant du XXe siècle. ²près la bataille de Kousséri en 1900 et la création du Territoire du Tchad en 1910,

la France a intégré le pays dans l'Afrique-Équatoriale française (AEF). Dans ce cadre, elle a instauré un système administratif fortement centralisé, inspiré de son propre modèle métropolitain (B. M. Mbodou et M. Tchammat, 2020). Les préfectures furent conçues comme des unités territoriales de contrôle, permettant à l'administration coloniale de mieux gérer les populations locales et de consolider son autorité (T. I. Mbodou, 2015 ; Largeau, V.-E., 2001).

La mise en place des préfectures s'est faite progressivement par regroupement des cantons et des sous-préfectures. Les cantons, dirigés par des chefs traditionnels choisis pour leur docilité, servaient d'intermédiaires entre les populations et les colons (B. M. Mbodou *et al*, 2020). Ces cantons furent ensuite intégrés dans des sous-préfectures, elles-mêmes regroupées sous des préfectures dirigées par un préfet, généralement un officier colonial (V.-E. Largeau, 1902 ; H. Gouraud, 1911). Ce système hiérarchisé visait à assurer une chaîne de commandement efficace et à renforcer le contrôle politique et fiscal sur les territoires (Abdelkerim Ali Issa Mbodou, 2015 ; J.-É. Maillard, 1927 ; Y. Person, 1968). C'est l'Ordonnance du 11 août 1960 qui marque officiellement l'organisation du Tchad en 14 préfectures comme unités administratives de base.

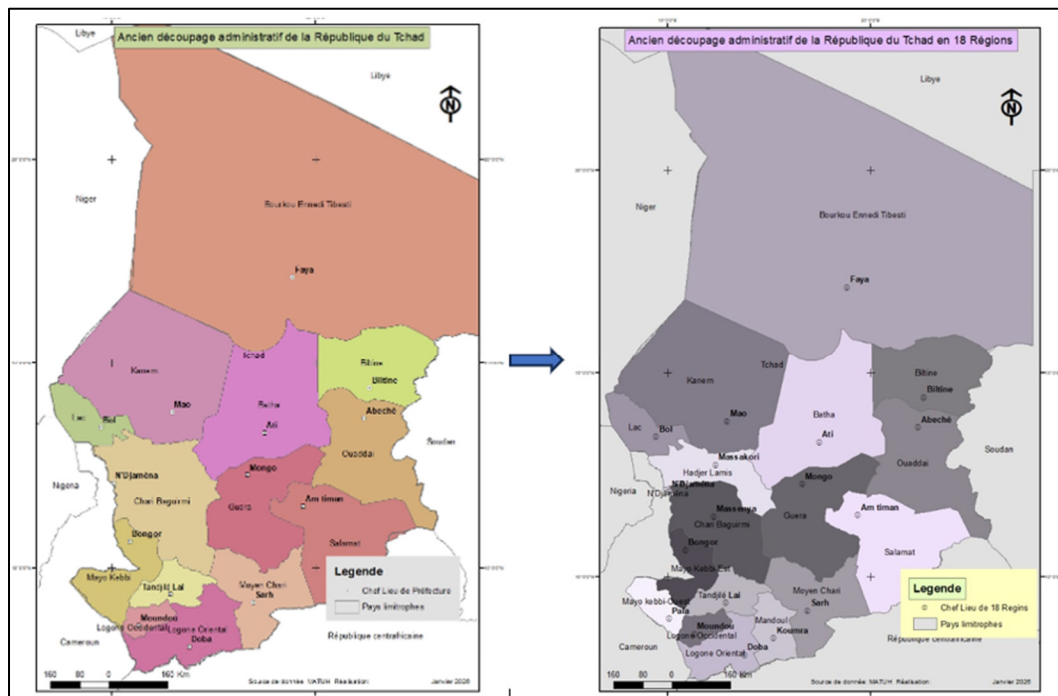
Les autorités traditionnelles, bien que maintenues dans leurs fonctions, furent intégrées dans le dispositif colonial (B. M. Mbodou et M. Tchammat, 2020). Elles servaient de relais pour l'application des décisions administratives et fiscales, mais leur rôle fut progressivement réduit à une fonction subordonnée (V. E. Largeau, 1902 ; H. Gouraud, 1911). Cette hybridation des pouvoirs entre chefferies locales et administration coloniale a marqué durablement la structuration territoriale du Tchad, créant une cohabitation entre tradition et modernité (Y. Person, 1968 ; T. I. Mbodou, 2015 ; J. É. Maillard, 1927 ; J.-P. Bat, 2012 ; C. Coquery-Vidrovitch, 1972). Ce modèle a servi de base à l'organisation territoriale du Tchad, avant les réformes ultérieures qui ont transformé les préfectures en régions puis en provinces.

Tableau 1 : Tableau des préfectures et sous-préfectures du Tchad post-colonial (1960–1999)

N°	Préfecture	Sous-préfectures principales
1.	Batha	Ati, Oum Hadjer, Yao
2.	B.E.T. (Borkou-Ennedi-Tibesti)	Faya-Largeau, Bardaï, Ozou
3.	Chari-Baguirmi	Bouso, Massenya, N'Djaména
4.	Guéra	Mongo, Bitkine, Mangalmé
5.	Kanem	Mao, Nokou, Mondo
6.	Lac	Bol, Liwa, Ngouri
7.	Logone Occidental	Moundou, Doba, Krim-Krim
8.	Logone Oriental	Koumra, Bébédjia, Goré
9.	Mayo-Kebbi	Pala, Léré, Binder
10.	Moyen-Chari	Sarh, Kyabé, Maro
11.	Ouaddaï	Béché, Dré, Biltine
12.	Salamat	Im Timan, Haraze, Mouraye
13.	Tandjilé	Kélo, Laï, Fianga
14.	Moyen-Chari (Sud)	Sarh, Kyabé, Maro

Source : D'après les données de terrain, novembre-décembre 2025.

Figure 4: Evolution des préfectures aux régions



2.1.2. Limites et critiques du système préfectoral

Le système des préfectures avait connu de nombreuses limites à cette époque. L'une des premières était l'excessive centralisation du pouvoir. Bien qu'elle ait permis un contrôle administratif rapide, elle souffrait d'une centralisation excessive. Les préfets étaient directement nommés par le pouvoir central. À ce titre, ils disposaient d'une autorité quasi absolue. Cela réduisait fortement l'autonomie des collectivités locales et limitait la participation des populations dans la gestion de leurs affaires. Les décisions prises à N'Djaména s'imposaient partout, sans toujours tenir compte des réalités locales. 92% des autorités coutumières témoins de cette époque reconnaissent cette excessivité du pouvoir central.

La deuxième catégorie des limites du système des préfectures est liée à l'immensité et à la densité de certaines zones qui constituaient deux formes opposées de déséquilibre territorial. L'une engendrait des problèmes de coût et d'efficacité et l'autre, des difficultés de saturation et d'équité. Ensemble, elles fragilisaient la cohésion nationale et limitaient la capacité de l'État à répondre de manière équilibrée aux besoins des différentes populations. Les circonscriptions comme le Borkou-Ennedi-Tibesti (B.E.T.) étaient vastes mais faiblement peuplées, ce qui posait de sérieuses difficultés de gestion administrative. Selon les enquêtes menées, près de 68% des administrateurs répondants estiment que les distances considérables rendaient le contrôle du territoire complexe et coûteux. De plus, 54% des enquêtés soulignent que l'isolement des populations accentuait leur marginalisation et limitait l'accès équitable aux services publics. Ainsi, bien que les ressources déployées couvraient de grandes surfaces, elles ne touchaient qu'un nombre restreint de bénéficiaires, ce qui, d'après 72% des avis recueillis, réduisait fortement l'efficacité des politiques publiques et accentuait le sentiment d'injustice territoriale.

Dans certaines régions comme les deux Logone ou le Mayo-Kebbi, la forte densité démographique contrastait avec une sous-représentation administrative. Les enquêtes révèlent que 63 % des personnes interrogées considéraient cette situation comme une source d'injustice dans la répartition des ressources. De plus, 70% des enquêtés estimaient que la demande en infrastructures et services publics dépassait largement la capacité de l'État à y répondre. Cette pression démographique, relevée par 58% des avis recueillis, favorisait l'émergence de tensions sociales liées à l'accès aux terres, à l'eau et aux équipements collectifs. Ainsi, la concentration de population dans ces zones, combinée à leur faible poids administratif, accentuait les inégalités et fragilisait la cohésion sociale ; ce qui corrobore les idées de R. Buijtenhuijs, (1987).

Sur le plan administratif, les limites apparaissaient dans les deux types de territoires. Les sous-préfectures et les postes administratifs souffraient d'un manque chronique de moyens financiers et humains, ce qui réduisait leur capacité d'action. Les enquêtes montrent que 67% des administrateurs interrogés considéraient que les infrastructures étaient concentrées dans les capitales préfectorales, laissant les zones rurales dans une grande précarité. Par ailleurs, 72% des enquêtés des communautés locales estimaient que les services essentiels tels que la santé, l'éducation ou la justice étaient mal répartis, accentuant les inégalités entre les différentes parties du pays. Cette perception généralisée met en évidence la fragilité du système préfectoral et son incapacité à assurer une couverture équitable du territoire.

Au lieu de jouer un rôle de médiateur et de garant de l'équilibre territorial, l'administration préfectorale a souvent été vécue comme un outil de domination dans certaines zones. Cette situation a contribué à nourrir des tensions intercommunautaires et à renforcer la défiance des populations envers l'État central. Dans certaines régions, cette politisation de l'administration a exacerbé des rivalités communautaires déjà existantes. Par exemple, dans le Logone, la nomination de préfets issus d'un groupe ethnique dominant a souvent été interprétée comme une marginalisation des autres communautés, alimentant des tensions entre populations. De même, dans le Mayo-Kebbi, les décisions préfectorales concernant l'accès aux terres agricoles ou aux ressources hydriques ont parfois favorisé certains clans au détriment d'autres, créant des conflits locaux. Dans le B.E.T., l'autorité préfectorale a été perçue comme un instrument de contrôle sur des populations nomades, renforçant la méfiance et le sentiment d'exclusion.

En conclusion, le découpage préfectoral ne tenait pas compte des réalités ethniques et culturelles du pays. Certaines communautés se sont senties marginalisées, ce qui a fragilisé la cohésion sociale et nourri des conflits locaux. C'est pour répondre à ces faiblesses que le Tchad a entrepris des réformes en 1999, remplaçant les préfectures par des départements, puis par des régions et provinces, afin de mieux équilibrer la gouvernance territoriale et rapprocher l'administration des citoyens.

2.1.3. Transition vers les régions

2.1.3.1. Contexte politique et juridique de la réforme (années 1990-2000).

Au début des années 1990, le Tchad entre dans une nouvelle phase politique avec la chute du régime d'Hissène Habré en décembre 1990 et l'arrivée au pouvoir d'Idriss Déby. Ce changement marque la fin d'un système autoritaire et ouvre une période de transition vers un régime présenté comme plus démocratique. Le multipartisme est introduit, permettant la

création de plusieurs partis politiques, mais le pouvoir présidentiel demeure dominant et les élections organisées sont souvent contestées.

La réforme juridique la plus marquante fut l'adoption de la Constitution de 1996. Celle-ci établissait un régime présidentiel fort, consacrait le pluralisme politique et garantissait les libertés publiques, tout en prévoyant la création d'une Assemblée nationale élue. Elle fixait initialement une limitation du mandat présidentiel à deux termes, une disposition qui sera remise en cause par la suite. Par ailleurs, la Constitution ouvrait la voie à une certaine décentralisation, mais le maintien de la nomination des préfets par le pouvoir central réduisait considérablement l'autonomie des collectivités locales.

Ainsi, entre 1990 et 2000, le Tchad connaît une transition politique et juridique qui, bien qu'elle introduise le multipartisme et une nouvelle Constitution, reste dominée par une centralisation du pouvoir présidentiel. Les réformes, censées renforcer la démocratie et l'équilibre territorial, apparaissent souvent comme des instruments de consolidation du pouvoir, ce qui fragilise la cohésion nationale et limite l'impact réel de la modernisation institutionnelle.

2.1.3.2. Objectifs de la régionalisation : meilleure gouvernance, décentralisation, équilibre territorial

La régionalisation vise avant tout à instaurer une **meilleure gouvernance**. En rapprochant les centres de décision des citoyens, elle permet une gestion plus efficace et plus transparente des affaires publiques. Les autorités régionales disposent d'une meilleure connaissance des réalités locales, ce qui favorise des politiques adaptées aux besoins spécifiques des populations. Cette proximité contribue également à renforcer la confiance entre l'État et les citoyens, en réduisant le sentiment d'éloignement ou de marginalisation.

Un autre objectif fondamental est la **décentralisation**. La régionalisation transfère certaines compétences et responsabilités du pouvoir central vers les entités régionales. Ce processus permet de limiter l'excessive concentration du pouvoir à la capitale et d'accorder une plus grande autonomie aux collectivités locales. La décentralisation favorise ainsi la participation des populations à la gestion de leurs propres affaires, encourage l'innovation locale et renforce la démocratie de proximité.

Enfin, la régionalisation cherche à assurer un **meilleur équilibre territorial**. Dans de nombreux pays, certaines régions sont surreprésentées ou favorisées, tandis que d'autres souffrent d'un manque de ressources et d'infrastructures. La régionalisation vise à corriger ces déséquilibres en répartissant plus équitablement les moyens financiers, humains et techniques entre les différentes zones du pays. Elle contribue ainsi à réduire les inégalités régionales, à promouvoir un développement harmonieux et à renforcer la cohésion nationale.

2.1.3.3. Analyse des nouvelles régions : nombre, organisation, compétences.

La réforme territoriale du Tchad a redéfini le nombre et les limites des régions afin de corriger les déséquilibres hérités du système préfectoral. Certaines zones immenses mais faiblement peuplées, comme le Borkou-Ennedi-Tibesti, ont été réorganisées pour faciliter leur gestion, tandis que des régions densément habitées comme le Logone ou le Mayo-Kebbi ont été mieux représentées. Ce nouveau découpage vise à assurer une représentation plus équilibrée des territoires et à renforcer la cohésion nationale.

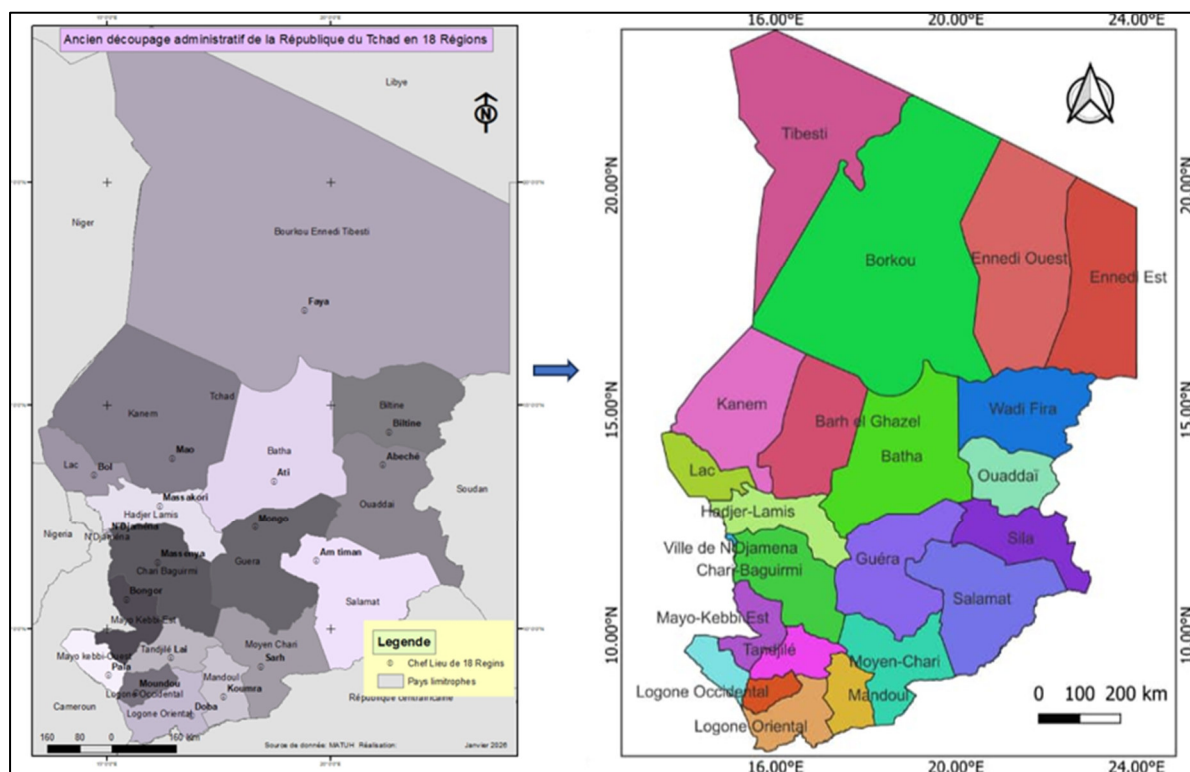
Sur le plan institutionnel, chaque région est désormais dotée d'organes de gouvernance propres. Un conseil régional élu délibère sur les affaires locales, tandis qu'un exécutif régional est chargé de mettre en œuvre les décisions et de gérer la vie quotidienne. Les régions disposent d'une personnalité juridique et d'une autonomie administrative, mais elles restent encadrées par l'État central, qui conserve un rôle de supervision. Cette organisation traduit la volonté de rapprocher la gestion publique des citoyens tout en maintenant l'unité nationale.

En matière de compétences, les nouvelles régions sont dotées de responsabilités dans des domaines essentiels au développement local. Elles sont chargées de l'aménagement du territoire, de la gestion des infrastructures de proximité, de la promotion de la culture et de la protection de l'environnement. Elles interviennent également dans le développement économique et social, en adaptant les politiques publiques aux réalités locales. L'État, pour sa part, conserve les compétences régaliennes telles que la défense, la sécurité, la justice et les grandes infrastructures nationales.

Ainsi, la création des nouvelles régions traduit une volonté de décentralisation et de meilleure gouvernance. Elle cherche à corriger les déséquilibres territoriaux, à renforcer la participation des populations et à promouvoir un développement plus harmonieux. Cependant, sur le terrain, les résultats apparaissent mitigés. D'après les enquêtes réalisées, 56% des personnes interrogées expriment un avis favorable, estimant que la régionalisation rapproche les centres de décision des citoyens et améliore la transparence dans la gestion publique. Ces enquêtes mettent en avant une meilleure prise en compte des réalités locales et une participation accrue des communautés dans la définition des politiques.

À l'inverse, 44% des enquêtés se montrent défavorables, jugeant que la réforme n'a pas produit les effets escomptés. Ils soulignent le manque de moyens financiers et humains des nouvelles régions, la persistance d'une centralisation excessive et l'inégalité dans la répartition des ressources. Pour eux, la régionalisation reste davantage une réforme théorique qu'une transformation concrète ; ce qui entretient un sentiment de frustration et d'injustice (Figure 2).

Figure 2 : Schéma comparatif des régions et des provinces



2.2. Passage aux provinces

2.2.1. Réformes récentes et cadre légal

¶u cours des années récentes, le Tchad a engagé une série de réformes politiques et institutionnelles visant à moderniser son cadre légal et à renforcer la gouvernance territoriale. La Constitution de 1996, qui demeure le socle juridique du pays, a été révisée à plusieurs reprises afin d'adapter le système institutionnel aux évolutions politiques. Ces révisions ont notamment cherché à consolider le rôle du président tout en introduisant le principe de décentralisation comme élément fondamental de l'organisation de l'État.

Dans cette dynamique, plusieurs lois organiques ont été adoptées en 2024 pour préciser les modalités de la décentralisation. La loi organique du 31 juillet 2024 fixe le nombre, les dénominations et les limites territoriales des nouvelles collectivités autonomes, redéfinissant ainsi le découpage administratif du pays. Une autre loi organique, promulguée le 30 juillet 2024, établit le statut juridique des collectivités autonomes, leur conférant une personnalité morale et une autonomie administrative. Enfin, une loi complémentaire adoptée en août 2024 précise la répartition des compétences entre l'État et les collectivités, en attribuant aux régions des responsabilités dans le développement local, l'aménagement du territoire, la culture et l'environnement, tandis que l'État conserve les prérogatives régaliennes telles que la défense, la sécurité et la justice.

Ces réformes poursuivent plusieurs objectifs : améliorer la gouvernance en rapprochant les décisions des citoyens, instaurer une décentralisation effective en transférant des compétences aux régions et assurer un meilleur équilibre territorial en réduisant les inégalités

régionales. Elles visent également à renforcer la cohésion nationale en apaisant les tensions communautaires et en consolidant la confiance des populations envers l'État.

Toutefois, la mise en œuvre de ces réformes se heurte à certaines limites. La centralisation du pouvoir demeure forte, l'État conservant un contrôle important sur les nominations et le financement des collectivités. De plus, les nouvelles régions doivent encore renforcer leurs capacités institutionnelles et financières pour exercer pleinement leurs compétences. Le succès de la décentralisation dépendra donc de l'application effective des textes et de la transparence dans la répartition des ressources.

2.2.2. Organisation des provinces

L'organisation provinciale repose sur une structure hiérarchisée dominée par le gouverneur, représentant de l'État nommé par le pouvoir exécutif. Celui-ci assure l'application des politiques nationales, exerce une autorité administrative et sécuritaire, coordonne les services déconcentrés et veille au maintien de l'ordre public. Il supervise également les collectivités locales afin de garantir la cohérence entre décisions régionales et orientations nationales. En parallèle, les assemblées locales, composées de représentants élus, constituent des organes délibératifs chargés de la gestion provinciale. Elles débattent et adoptent des mesures relatives au développement économique, social et culturel, incarnant ainsi la volonté de rapprocher la gouvernance des citoyens et de favoriser leur participation démocratique. Les provinces disposent de compétences spécifiques dans des domaines essentiels tels que l'aménagement du territoire, la gestion des infrastructures de proximité, la promotion culturelle, la protection de l'environnement et la mise en œuvre de projets de développement local. Elles coordonnent également certains services publics (éducation, santé, routes secondaires), tandis que les compétences régaliennes (défense, sécurité, justice et diplomatie) demeurent sous l'autorité exclusive de l'État central. Ainsi, le système provincial combine une forte présence de l'État à travers les gouverneurs et une autonomie relative des assemblées locales, cherchant à concilier contrôle national et gouvernance de proximité, tout en posant les bases d'une décentralisation progressive.

2.2.3. Impacts sur la gestion des ressources, la participation citoyenne et le développement local

La réforme territoriale a eu des effets contrastés. Concernant la gestion des ressources, 62% des enquêtés estiment qu'elle a permis une meilleure identification des besoins spécifiques et une orientation plus pertinente des investissements vers des projets prioritaires (accès à l'eau, routes secondaires, écoles). Toutefois, 38% soulignent que le manque de moyens financiers et humains, ainsi que la persistance du contrôle centralisé, limitent fortement l'autonomie réelle des provinces.

Sur le plan de la participation citoyenne, 58% des répondants considèrent que la régionalisation et la décentralisation ont ouvert de nouvelles opportunités de représentation et de délibération à travers les assemblées locales. Ils estiment que cette dynamique renforce la légitimité des institutions et réduit le sentiment de marginalisation. En revanche, 42% des enquêtés jugent que l'efficacité reste compromise par l'opacité des processus électoraux et la faible capacité des élus locaux à défendre les intérêts de leurs communautés face au pouvoir central.

En matière de développement local, 65% des personnes interrogées voient dans la réforme un instrument de réduction des disparités régionales et de promotion d'un développement harmonieux, adapté aux spécificités locales. Néanmoins, 35% expriment des réserves, estimant que l'absence de ressources suffisantes et les faiblesses institutionnelles compromettent la mise en œuvre effective des projets.

2.3. Analyse comparative et enjeux contemporains

2.3.1. Enjeux politiques : centralisation vs décentralisation

Sur le plan politique, les enquêtes révèlent des perceptions divergentes entre centralisation et décentralisation. Une partie des répondants, soit 41%, exprime un avis favorable à la centralisation. Pour eux, ce modèle garantit l'unité nationale et la cohérence des politiques publiques. Dans un contexte marqué par l'instabilité et la diversité ethnique, la concentration du pouvoir au niveau central est perçue comme un moyen de maintenir l'ordre et de prévenir les fragmentations. Cependant, 59% des enquêtés critiquent la centralisation, estimant qu'elle réduit l'autonomie des collectivités locales, éloigne les citoyens des centres de décision et accentue le sentiment de marginalisation des régions périphériques. À l'inverse, la décentralisation recueille un avis majoritairement favorable. 64 % des personnes interrogées considèrent qu'elle constitue un instrument de démocratisation et de participation citoyenne, permettant aux populations de s'impliquer directement dans la gestion de leurs affaires. Elle est également perçue comme un moyen d'adapter les politiques publiques aux réalités locales et de réduire les inégalités territoriales. Toutefois, 36% des enquêtés mettent en garde contre ses limites, notamment le risque de clientélisme local, la faiblesse des capacités institutionnelles et financières des collectivités, ainsi que les tensions possibles entre autorités locales et pouvoir central.

En somme, l'enjeu politique réside dans la recherche d'un équilibre entre ces deux modèles. Trop de centralisation peut conduire à l'autoritarisme et à l'exclusion des périphéries, tandis qu'une décentralisation excessive risque de fragiliser l'unité nationale.

2.3.2. Enjeux socio-économiques : développement local, réduction des inégalités régionales

La réforme territoriale du Tchad s'inscrit dans une logique de développement local et de réduction des inégalités régionales. En transférant certaines compétences aux collectivités autonomes, elle vise à rapprocher les décisions des citoyens et à mieux prendre en compte les réalités spécifiques de chaque région. Les provinces nouvellement organisées ont désormais la responsabilité de mettre en œuvre des projets adaptés aux besoins locaux, tels que la construction d'infrastructures de proximité, l'amélioration des services sociaux ou la promotion des activités économiques. Selon les enquêtes, 61% des répondants considèrent que cette dynamique favorise l'émergence d'initiatives locales et renforce la résilience des communautés face aux défis socio-économiques.

Un autre enjeu majeur est la réduction des inégalités régionales. Le système préfectoral, marqué par une forte centralisation, avait accentué les disparités entre zones périphériques et régions proches du pouvoir central. Ainsi, 65% des enquêtés estiment que la réforme contribue à corriger ces déséquilibres en assurant une distribution plus équitable des moyens financiers et techniques. Toutefois, 35% jugent que les disparités persistent, notamment dans des zones immenses mais faiblement peuplées comme le B.E.T., ou dans des régions

densément habitées comme le Logone et le Mayo-Kebbi, qui restent sous-représentées dans la répartition des ressources.

Sur le plan socio-économique, la décentralisation est perçue comme un levier de cohésion nationale. 59% des personnes interrogées affirment qu'elle réduit le sentiment de marginalisation et renforce la confiance envers l'État en donnant aux populations locales la possibilité de participer activement à la gestion de leurs affaires. Néanmoins, 41 % des enquêtés expriment des réserves, soulignant que la réussite de cette ambition dépendra de la capacité des nouvelles institutions à mobiliser des ressources suffisantes, à gérer efficacement leurs compétences et à éviter les dérives liées au clientélisme ou aux rivalités communautaires.

2.3.3. Enjeux géopolitiques : cohésion nationale, gestion des conflits.

La question de la cohésion nationale apparaît comme un enjeu central des réformes territoriales. Dans un pays caractérisé par une diversité ethnique, culturelle et géographique comme le Tchad, l'organisation administrative joue un rôle déterminant dans la construction d'un sentiment d'unité. La création des régions puis des provinces vise à réduire la marginalisation des zones.

Bien que la question de la cohésion nationale soit au cœur des réformes territoriales, mais les enquêtes montrent que les résultats escomptés ne sont pas pleinement atteints.

Concernant la réduction du sentiment de marginalisation, 60% des enquêtés estiment que la création des régions et provinces a effectivement renforcé l'intégration des communautés et rapproché l'État des citoyens. Cependant, 40 % jugent que l'impact reste limité, car l'autonomie locale demeure entravée par le contrôle central et le manque de moyens.

En matière de gestion des conflits, 45% des répondants considèrent que la décentralisation offre un cadre institutionnel efficace pour canaliser les tensions et favoriser la médiation par les assemblées locales. À l'inverse, 55% estiment que les institutions locales ne disposent pas encore de la transparence et de l'équité nécessaires, ce qui réduit leur capacité à prévenir les violences.

Sur le plan géopolitique, 58% des enquêtés perçoivent la réforme comme un outil de stabilisation face aux risques d'insécurité. Toutefois, 42% soulignent que les résultats attendus ne sont pas atteints, faute de ressources suffisantes et de moyens institutionnels pour rendre les collectivités locales réellement opérationnelles.

3. Discussion

L'article met en évidence la trajectoire historique du découpage administratif du Tchad, depuis le système des préfectures fortement centralisé jusqu'à l'instauration des régions, puis des provinces. Cette évolution traduit une volonté politique de rapprocher l'État des citoyens et de renforcer la gouvernance locale. Plusieurs travaux académiques aboutissent aux mêmes constats que ceux présentés dans notre analyse.

Insini, M. Hassan (2002), souligne que la décentralisation est conçue comme un instrument de cohésion sociale et de démocratisation, en permettant aux populations locales de participer davantage à la gestion des affaires publiques. De son côté, C. B. Oumar (2015), insiste sur la nécessité d'un découpage équilibré pour favoriser le développement local et réduire les

disparités régionales. Ces conclusions rejoignent les résultats de notre étude, qui mettent en évidence la recherche constante d'un équilibre entre centralisation et décentralisation, ainsi que la volonté de corriger les déséquilibres territoriaux et de réduire le sentiment de marginalisation des zones périphériques.

La question de l'interprétation des réformes territoriales au Tchad révèle des divergences, mais les travaux académiques confirment globalement les constats auxquels nous sommes parvenus.

Ainsi, N. Tom (2018), met en avant le caractère positif de la décentralisation, en soulignant son rôle dans la participation citoyenne et la réduction des inégalités régionales. Cette analyse rejoint nos résultats qui montrent que la réforme territoriale favorise l'implication des populations locales et contribue à corriger les déséquilibres entre zones périphériques et régions proches du pouvoir central. À l'inverse, M. Hassan (2020), estime que ces réformes restent largement symboliques, car l'État conserve un contrôle fort sur les nominations et le financement, ce qui limite l'autonomie réelle des collectivités. Cette critique rejoint également nos conclusions, qui mettent en évidence la persistance de la centralisation et le manque de moyens institutionnels et financiers, réduisant l'impact concret de la décentralisation.

La discussion montre ainsi que l'évolution des découpages administratifs au Tchad est à la fois un progrès démocratique et une source de tensions politiques. Les auteurs convergent sur l'importance de la décentralisation pour la cohésion nationale, mais divergent sur son efficacité réelle et sur la capacité des nouvelles structures à exercer pleinement leurs compétences. En termes de perspectives, plusieurs chercheurs proposent des pistes d'amélioration. Mahamat Idriss Déby (2024) insiste sur la nécessité d'une autonomie financière accrue des provinces, tandis que O. Caman (2015) met en avant l'importance de renforcer les capacités institutionnelles des assemblées locales.

Conclusion

La présente analyse a mis en évidence les évolutions successives de l'organisation territoriale du Tchad, depuis le système des préfectures jusqu'à la régionalisation et l'instauration des provinces. Chaque modèle a cherché à répondre aux défis de gouvernance, d'efficacité administrative et de légitimité démocratique, mais aucun n'a totalement résolu les déséquilibres territoriaux ni les tensions communautaires. Il faut dire que le système préfectoral, marqué par une centralisation excessive, a limité l'autonomie locale. La régionalisation a introduit une décentralisation partielle qui a été freinée par le manque de moyens. Quant aux provinces, elles représentent une tentative de compromis, combinant la présence de l'État à travers les gouverneurs et la participation citoyenne via les assemblées locales.

La problématique trouve ainsi une réponse nuancée. Les réformes ont ouvert la voie à une gouvernance plus participative et à une reconnaissance des diversités locales. Toutefois, la centralisation persistante, les limites institutionnelles et le déficit de ressources réduisent encore l'impact réel de ces transformations. Les enquêtes montrent que, si une majorité des citoyens reconnaît des avancées, une part significative estime que les résultats escomptés ne sont pas pleinement atteints ; ce qui traduit un décalage entre les ambitions affichées et la réalité du terrain.

En termes de perspectives, plusieurs améliorations apparaissent nécessaires pour renforcer l'organisation territoriale du Tchad. Il s'agit notamment de garantir une autonomie financière réelle aux provinces, de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des assemblées locales, et d'assurer une transparence accrue dans la répartition des ressources. La formation des acteurs locaux et l'implication des citoyens dans la prise de décision sont également essentielles pour consolider la légitimité des nouvelles structures. De plus, la mise en place de mécanismes de contrôle démocratique et de lutte contre le clientélisme est indispensable pour éviter les dérives et assurer une gouvernance équitable.

Enfin, la réussite de la réforme territoriale dépendra de la capacité de l'État à concilier cohésion nationale et gouvernance de proximité. Une décentralisation encadrée, dotée de moyens suffisants et accompagnée d'un véritable transfert de compétences, pourrait constituer un levier majeur pour réduire les inégalités régionales, renforcer la confiance des citoyens et promouvoir un développement harmonieux et inclusif.

Références bibliographiques

Brahim M. M. & Mahamat B. B., (2020), *Les autorités traditionnelles et l'administration coloniale au Tchad : 1900-1960*. American Journal of Humanities and Social Sciences Research (AJHSSR), Volume 8, Issue 4, pp. 167-176, 2020. e-ISSN: 2378-703X. Université de Sarh & Université Adam Barka d'Abéché, Tchad.

Caman Badaoui Oumar. (2015). *Le découpage administratif du Tchad : enjeux politiques et impacts sur le développement local*. N'Djamena : Centre de Formation et de Documentation pour le Développement (CEFOD).

Déby Itno, M. I. (2024). *Discours et orientations politiques de la République du Tchad*. N'Djamena : Présidence de la République du Tchad.

Gentil P. (1971). *La conquête du Tchad : 1894-1916. Le Tchad de Victor Emmanuel Largeau*. Paris : Ministère d'État chargé de la Défense nationale, Service historique de l'Armée de terre. Étude historique sur la conquête et l'administration coloniale, centrée sur l'action de Largeau

Gouraud H. (1911). *La conquête et l'organisation de l'Afrique centrale*. Paris: Librairie militaire R. Chapelot.

Largeau V.-E. (2001). *À la naissance du Tchad (1903-1913)*. Présenté par L. Caron, préface de J. Tubiana. Saint-Maur-des-Fossés : Éditions Sépia (« Pour mieux connaître le Tchad »). → Recueil de rapports coloniaux de Largeau, décrivant l'organisation administrative et militaire du Tchad au début du XX^e siècle.

Mahamat Hassan B. (2002). *La décentralisation au Tchad : enjeux et perspectives de gouvernance locale*. N'Djamena : Université de N'Djamena, Faculté de Droit et des Sciences Politiques.

Maillard J. É. (1927). *L'organisation administrative de l'Afrique-Équatoriale française*. Paris: Imprimerie Nationale.

Médard J.-F. (1991). L'État néo-patrimonial en Afrique noire. Dans C. Coulon & D. Cruise O'Brien (dir.), *Les politiques africaines* (pp. 323-353). Paris : Karthala.

Ngarta Tom. (2018). *La décentralisation au Tchad : participation citoyenne et réduction des inégalités régionales*. N'Djamena : Université de N'Djamena, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion.

Person Y. (1968). Articles dans *Cahiers d'Études africaines* et autres revues spécialisées, portant sur les systèmes politiques africains et leur confrontation avec l'État colonial.

Person Y. (1968). *Samori : Une révolution dyula*. Paris, Éditions Klincksieck.

République du Tchad. (1960, 11 août). *Ordonnance portant création des préfectures*. N'Djamena : Journal officiel de la République du Tchad.

République du Tchad. (2018). *Ordonnance n° 038/PR/2018 portant création des unités administratives et des collectivités autonomes*. N'Djamena : Journal officiel de la République du Tchad.

République du Tchad. (2019). *Ordonnance n° 001/PR/2019 relative aux unités administratives*. N'Djamena : Journal officiel de la République du Tchad.

République du Tchad. (2021). *Loi n° 006/PCMT/2021 portant restructuration des unités administratives et des collectivités autonomes*. N'Djamena : Journal officiel de la République du Tchad.

République du Tchad, (2024, 31 juillet), *Loi organique n°015/CNT/2024 déterminant le nombre, les dénominations et les limites territoriales des collectivités autonomes*. N'Djamena : Journal officiel de la République du Tchad.